



Peut elle recuperer son fils

Par **desespoir**, le **04/01/2008** à **13:42**

l'ex mari de ma belle soeur a emmener son fils a nice ou il habite pour la moitié des vacances il aurait du le ramener mercredi a midi ce qu'il n'a pas fait. Pour lui les vacances a nice se terminent dimanche 6 janvier alors que ma belle soeur reside a saint etienne et que le jugement s'est fait a saint etienne aussi et que les vacances ici se terminent le 2 janvier l'enfant a 2 ans. Son avocate lui a bien dit que 2 ans ou 6 ans, école ou pas école a son âge, il devait rendre l'enfant mercredi quand même. Est-elle en droit d'aller le récupérer ? merci beaucoup